ESSAIS D'UN NOUVEAU TYPE DE CHALUT ÉQUIPÉ D'UN DISPOSITIF DE SÉLECTIVITÉ POUR LA PÊCHE DES CREVETTES

par G. KURC, L. FAURE, T. LAURENT

Le problème des captures de poissons immatures sur les pêcheries de crevettes a toujours soulevé de vives controverses. Pour les uns, en effet, elles sont minimes et sans grande influence sur la pêche des adultes, pour les autres, au contraire, l'importance des captures ainsi opérées dans les filets à petites mailles est considérable dans certains secteurs.

C'est ainsi qu'en Mer du Nord, les premières estimations, faites en 1935 par un pays voisin, chiffraient à plusieurs centaines de millions le nombre des soles, plies, flets, limandes, merlans, rougets et raies détruits chaque année par les seuls navires crevettiers. Des observations plus récentes ont donné des chiffres comparables et qui ne manquent pas d'inquiéter fortement les services chargés de la protection des pêcheries. La plupart des espèces passent en effet leurs premières années en zone littorale et c'est de leur survie que dépend le renouvellement continu du stock d'adultes exploité plus au large.

Réduire le plus possible ces destructions est donc un problème important mais difficile car on ne peut parvenir à ce résultat qu'en contrôlant l'effort de pêche, c'est-à-dire en limitant le nombre de bateaux, les périodes ou les lieux de pêche autorisés, ou encore en réglementant les engins, c'est-à-dire leur dimension et leur maillage.

Les pêcheurs sont eux-mêmes très conscients de ce problème et ils reconnaissent l'utilité des dispositions qui pourraient être prises pour sauvegarder le plus possible les immatures qu'ils capturent dans leurs chaluts. Certains, comme à Royan ou à La Cotinière, seraient favorables à la mise en cantonnements de zones particulièrement riches en jeunes poissons, d'autres ont essayé d'améliorer leurs filets de façon à réduire les captures de ces jeunes.

L'un d'entre eux, M. Pierre Devismes, patron pêcheur du Crotoy, après une longue suite d'expériences, a monté un chalut sélectif dont l'originalité réside dans l'adjonction d'une poche supplémentaire placée au-dessus du cul de chalut habituel, et spécialement conçue pour recueillir les crevettes à l'exclusion des poissons, crabes, étoiles de mer et organismes divers qui sont dirigés vers la poche inférieure.

Désormais connu sous le nom de chalut Devismes, cet engin comporte une nappe intermédiaire à mailles de 25 mm au carré aboutée au dos du chalut et cousue aux ralingues de côté (fig. 1). Légèrement plombée cette nappe s'écarte du filet et en divise l'intérieur, dans le sens longitudinal, en deux parties superposées qui se terminent vers l'arrière par deux orifices sur chacun desquels se raccorde une poche particulière. La poche supérieure est à maillage réglementaire pour la pêche des crevettes, l'inférieure est à mailles nettement plus grandes pour permettre aux poissons de petite taille de s'en échapper.

On doit également préciser que cette poche peut rester ouverte pour éviter le colmatage du chalut par les méduses, les algues et les « saletés » diverses qui encombrent certains fonds.

Après qu'une démonstration de ce chalut eut été faite en baie de Somme, en janvier 1964, devant un représentant de l'Institut des Pêches, il était décidé de poursuivre l'expérimentation d'un tel filet sélectif en différents points des côtes de France et à diverses saisons à bord du « Roselys ».

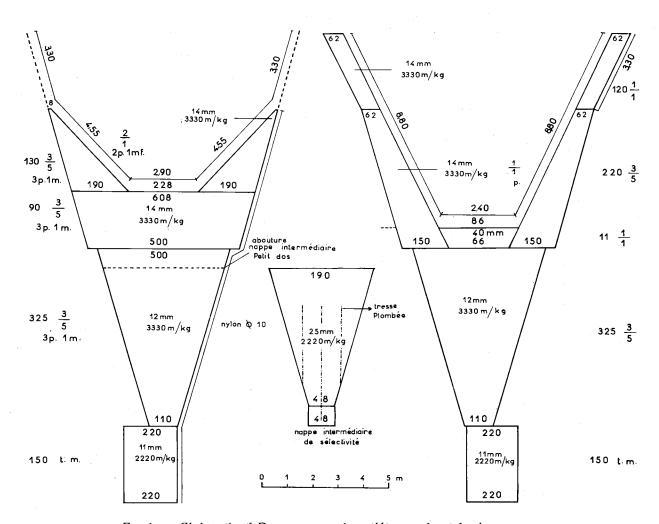


Fig. 1. — Chalut sélectif Devismes, en nylon câblé, pour la pêche des crevettes. Modèle 12/20 m pour chalutier de 100-120 cv.

Il était en effet apparu au cours de cette démonstration que les captures de la poche supérieure (51 kg) étaient pour 80 % composées de crevettes, le reste consistant en poissons divers (gobies et sprats 16 %, et jeunes poissons plats 4 %) tandis que la poche inférieure retenait 90 kg dont 68 kg d'étoiles et de crabes et 22 kg de poissons.

Vérifier ces résultats sur les diverses pêcheries de crevettes était important et c'est dans ces conditions qu'en 1964 le « Roselys » a consacré la plus grande partie de son activité à des chalutages expérimentaux entre la Gironde et la baie de Seine.

Ces chalutages ont été réalisés avec un chalut Devismes et divers autres types d'engins, en particulier avec ceux utilisés par les pêcheurs vendéens et charentais. Il était, en effet, intéressant, pour les professionnels des différents secteurs crevettiers, de voir si leurs chaluts pouvaient subir une adaptation simple, peu onéreuse et néanmoins efficace; c'est ce qui a été tenté avec un chalut « carré » charentais. Ce filet, en nylon tressé sans nœud, est en réalité conçu comme un chalut à perche mais dont l'ouverture est assurée par des panneaux, la perche étant supprimée (fig. 2). C'est surtout aux résultats obtenus avec ce filet d'un modèle classique que nous nous réfèrerons par la suite.

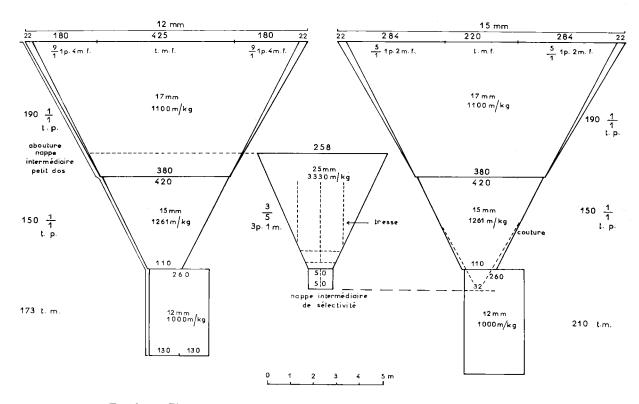


Fig. 2. — Chalut « carré » à crevettes en nylon tressé (sans nœud), muni d'un dispositif de sélectivité de type Devismes. Modèle 12/15 m.

Pour les besoins de l'expérience le même maillage a été utilisé pour la poche supérieure et pour la poche inférieure de chacun des chaluts sélectifs (12 mm au carré). De cette façon, il était possible d'évaluer la quantité de crevettes qui, n'ayant pas franchi la nappe de sélectivité, seraient normalement perdues.

Au total 140 traicts ont été faits avec des chaluts ainsi adaptés.

COMPOSITION DES CAPTURES DES CHALUTS ORDINAIRES ET DES CHALUTS SÉLECTIFS.

Les quantités relatives de crevettes et de poissons retenus dans la poche supérieure des chaluts sélectifs ont été comparées au captures faites dans la poche unique d'un chalut traditionnel. Ces observations ont eu lieu à différentes saisons et sur des lieux de pêche très variés.

1º Golfe de Gascogne.

Le pourcentage des captures, en poids, avec chacun des deux types de chaluts est le suivant.

a) Hiver 1964. Charente.

	Chalut sélectif	Chalut ordinaire
Crevettes (%)	32	10
Poissons (%)	68	90

Ces chiffres montrent que les chaluts sélectifs prennent plus de crevettes et moins de poissons dans leur poche supérieure et qu'ils offrent à 22 % des poissons qui seraient pris dans un chalut ordinaire, la possibilité de s'échapper, à condition toutefois que le maillage de la poche inférieure le permette.

A noter que les chiffres indiqués ici comprennent la totalité des poissons figurant dans les captures, y compris ceux d'espèces de petite taille et n'ayant que peu ou pas de valeur commerciale comme les callionymes, loches, prêtres, etc., qui représentent souvent plus de 80 % du poids des poissons.

Nous verrons plus loin dans quelle mesure sont protégés les poissons nobles : merlus, merlans, soles, plies et céteaux.

b) Eté 1964. Charente, Vendée, Loire et Vilaine.

		Chalut sélectif	Chalut ordinaire
Charanta	crevettes (%)	38	29
Charente	poissons (%)	62	71
17 15	crevettes (%)	37	22
Vendée	poissons (%)	63	78
Tatus 37:1stss	crevettes (%)	52	30
Loire-Vilaine	crevettes $(\%)$ poissons $(\%)$	48	70

Selon les lieux, la différence à l'avantage des chaluts de type Devismes varie de 9 à 22 %.

c) Automne 1964. Charente.

	Chalut sélectif	Chalut ordinaire
Crevettes (%)	30	12
Poissons (%)	70	. 88

La différence à l'avantage du système sélectif est ici de 18 %, chiffre toujours comparable à celui obtenu au cours des saisons précédentes.

2° Côtes normandes.

a) Baie de Seine (de Saint-Vaast-La-Hougue au Havre).

Les pêcheurs de Saint-Vaast utilisent des chaluts à panneaux et ceux qui travaillent dans l'estuaire du fleuve des chaluts à perche.

Pour l'ensemble de la région les résultats obtenus selon le modèle de chalut sont les suivants.

Chaluts à panneaux.

	Chalut sélectif	Chalut ordinaire
Crevettes (%)	82	61
Poissons (%)	18	39

L'amélioration de la proportion crevettes-poissons est, dans ce cas, de 21 %, donc comparable aux résultats obtenus en Atlantique, mais il convient de noter que la proportion de crevettes, importante aussi dans le chalut ordinaire, est due à la rareté des poissons sur ces lieux de pêche au moment des essais (septembre-octobre).

Chaluts à perche.

Les chaluts à perche de la baie de Seine sont, comme ceux de Saint-Nazaire, munis d'un « trieur », sorte de poche à maillage de 25 mm de côté, installée à 2 m environ en avant de la poche normale. C'est donc un engin qui facilite le triage de la crevette mais qui ne peut, toutefois, pas être qualifié de « sélectif » car la poche interne, ou trieur, ne laisse aucune chance au poisson entré dans le chalut de s'en échapper.

La proportion entre les crevettes (90 %) et les poissons (10 %) est la même dans la poche à crevettes des chaluts sélectifs et dans celle des engins honfleurais, à condition toutefois que le trieur ne se colmate pas par suite d'abondantes captures de méduses et d'invertébrés divers, car dans ce cas, et contrairement à ce qui se produit avec le chalut Devismes, le trieur ne laisse plus passer les crevettes et ne les sépare plus du reste des captures accessoires.

b) Baie du Mont-Saint-Michel.

	Chalut sélectif	Chalut ordinaire
Crevettes (%)	36	12
Poissons (%)	64	88

Bien que les proportions crevettes-poissons soient meilleures dans le chalut sélectif que dans un engin traditionnel (différence 24 %), on remarque que le pourcentage des poissons est élevé. Ceci est dû à la présence de soles de petites tailles (7 à 13 cm) très abondantes dans cette région et qui, pour la plupart, ont traversé la nappe intermédiaire.

L'ensemble de ces expériences montre que les pourcentages relatifs de crevettes et de poissons peuvent varier assez fortement d'un secteur à l'autre, mais on peut dire que dans tous les cas la proportion de poissons est toujours plus faible dans les chaluts sélectifs de type Devismes, et que grâce à son dispositif de sélectivité, plus de 20 % d'entre eux, habituellement détruits par les engins traditionnels, peuvent être épargnés.

PROTECTION DES ESPÈCES COMMERCIALES.

Après cet aperçu général, il est important de savoir dans quelle mesure la protection des espèces de valeur commerciale est assurée par les chaluts sélectifs.

En ce qui concerne le merlu, on ne dispose que de données peu nombreuses, car ce poisson était rare en 1964 sur les lieux de pêche prospectés; 0 à 57 % d'entre eux passent dans la poche supérieure, soit 31 % en moyenne pour l'ensemble des expériences.

Le pourcentage des merlans recueillis avec les crevettes variait de 39 à 93 %, chiffre élevé qui s'explique par le fait que ce poisson se comporte comme une espèce pélagique : nageant dans le chalut il a tendance à traverser la nappe intermédiaire et il n'est efficacement protégé que lorsqu'il dépasse la taille de 18 cm.

Les résultats obtenus avec les poissons plats sont différents.

Les soles, lorsqu'elles sont d'une taille supérieure à 16 cm franchissent rarement la nappe intermédiaire. Ce fut le cas en juin-juillet au large de l'île d'Oléron où 4 % seulement d'entre elles étaient récoltées dans la poche supérieure ; c'étaient des poissons adultes. Au mois d'octobre, en revanche, en baie du Mont-Saint-Michel, 93 % passaient dans cette poche, tous les individus capturés étant alors des jeunes de petite taille (tabl. 1).

Le céteau, du fait de sa forme très allongée, franchit la nappe de sélectivité dans une proportion le plus souvent supérieure à la moitié des individus pêchés. Ceci n'est d'ailleurs pas un inconvénient, dans ce cas particulier, puisque la taille marchande fixée pour cette espèce n'est que de 12 cm.

Enfin, pour tous les autres poissons plats, tels que plie, flet, limande, turbot, barbue, la protection est presque totale.

	Atlantique		Manche		
Espèces	poche supér.	poche infér. %	poche supér.	poche infér. %	
Merlu Merlan Céteau Sole Plie-Flet Limande Turbot Barbue	31 90 52 39 0	69 10 48 61 100	93 7 5	7 93 95	

Tabl. 1. — Moyenne des pourcentages, en nombre d'individus, dans la poche supérieure et dans la poche inférieure, pour les principales espèces protégées capturées en Atlantique et en Manche sur les pêcheries de crevettes. (Les résultats pour la sole en Manche ne concernent que la baie du Mont Saint-Michel en automne.)

COMPARAISON ENTRE LE CHALUT DEVISMES ET LES CHALUTS ADAPTÉS.

L'adaptation d'un dispositif de sélectivité au chalut classique utilisé par les pêcheurs charentais n'a pas donné d'emblée de bons résultats. Il a fallu toute une série de mises au point pour obtenir une sélectivité satisfaisante comparable à celle que donne le chalut Devismes.

Ce résultat a été obtenu en particulier en plaçant la nappe intermédiaire dans le sens du laçage, les mailles étant alors orientées perpendiculairement à celles du filet. Cette disposition favorise le passage des crevettes grâce à une meilleure ouverture des mailles.

De toute manière le chalut Devismes donne des captures de crevettes de 4 % supérieures à celles du chalut adapté et rejette davantage de prises accessoires vers la poche inférieure (6 %).

Espèces		Chalut Devismes	Chalut charentais adapté
Crevettes (%)	poche supér poche infér	82 18	78 22
Divers (%)	poche supér poche infér	13 87	19 81

TABL. 2. — Pourcentages moyens des poids de crevettes et de divers capturés dans la poche supérieure ou rejetés dans la poche inférieure, pour un chalut Devismes et un chalut charentais muni du dispositif de sélectivité.

Le tableau 2, qui montre ces différences, indique en outre que 18 à 22 % des crevettes entrant dans le chalut se perdent dans la poche inférieure dont elles traversent le maillage.

Cette proportion n'est pas importante et la quantité de crevettes ainsi perdues est facilement compensée par le gain enregistré sur la qualité de celles recueillies dans la poche supérieure, et qui ne sont pas blessées ni écrasées par les organismes de fond, les crabes en particulier, avec lesquels elles se mélangent dans les chaluts ordinaires.

RENDEMENTS COMPARÉS DES CHALUTS SÉLECTIFS ET TRADITIONNELS.

Afin de préciser si le rendement d'un chalut muni d'un dispositif de sélectivité était diminué par suite des pertes qui ont lieu dans la poche à grandes mailles, des chalutages comparatifs ont été faits avec le concours de huit bateaux de La Cotinière et de Royan travaillant tour à tour en compagnie du « Roselys ».

Ces expériences, qui ont eu lieu en juin-juillet, ont montré que les captures faites au chalut sélectif étaient égales et parfois supérieures à celles faites avec des engins ordinaires. Les rendements du « Roselys » ont été, en effet, de 6 kg en moyenne par heure de pêche contre 5,4 kg sur les bateaux voisins, démontrant ainsi la parfaite efficacité de ce nouveau type de chalut, malgré la quantité variable, mais dans l'ensemble peu importante, de crevettes s'échappant par la poche inférieure.

CONCLUSION.

Par sa conception originale, le chalut Devismes est une tentative intéressante en vue d'apporter une solution au problème des captures de poissons de taille non marchande sur les pêcheries de crevettes. La nappe de sélectivité qui le caractérise, et dont la disposition permet de rejeter vers une poche à grandes mailles une partie de ceux-ci, n'est certes pas totalement efficace, mais son effet est réel.

Par ailleurs, le bénéfice ainsi enregistré dans la protection des stocks n'est pas obtenu au détriment des pêcheurs de crevettes, puisque ce type de chalut leur apporte, dans la pratique quotidienne de leur métier ,des avantages certains en facilitant le tri de leurs captures et en améliorant la qualité de leur production sans en diminuer le rendement.

L'intérêt et la compréhension manifestés par les professionnels dans tous les ports visités par le « Roselys » au cours de ces essais, montre bien que les pêcheurs de crevettes ne sont pas insensibles à l'effort fait pour trouver une solution qui protège les poissons immatures sans apporter de gêne sensible à leur activité.